

Procès-Verbal du Conseil municipal ordinaire du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 10 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, BOISSERIE René, BEDEL François, THOREAU Véronique, MANEIN Géraud, de ROCQUIGNY Laurence, PUYFAGES Aurélien, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, VIAL Louis, LUNOT Jean-Pierre

Absents / excusés : PRACROS Claude

Procurations : MEYER Michaël à Adrien PUYFAGES

MANSOUR Lionel à FRANCK Hugo

LEHOURS Catherine à ROQUIER Samuel

HENG Anne-Elisabeth à THOREAU Véronique

MORIN Pierre-François à SEBBANE Nadia

DE DONNO Aurélien à SOLOIS Frédéric

SCHOENIG Leila à MERCIER Sophie

FORGET Sébastien à JOUFFRET Philippe

BIGOURET-DENAES Christine à VIAL Louis

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 26 dont 9 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; M. PUYFAGES Adrien a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

1- Procès-verbaux des Conseils municipaux du 8 avril 2026

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les procès-verbaux du Conseil municipal du 8 avril 2026.

Monsieur JOUFFRET demande à ajouter une intervention faite par Monsieur FORGET lors des échanges sur l'indemnité des élus, ce dernier ayant précisé que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que la délibération doit avoir lieu en deux temps : une sur les indemnités et une sur la majoration.

Le procès-verbal du 8 avril 2026 est adopté à l'unanimité avec cet ajout.

2- Rapport des délégations à donner au Maire en vertu de la délibération n°D2026-016 du 08/04/2026 (article L2122-22 du CGCT)

Aucune décision par délégation n'a été prise par le Maire.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à M. le Maire et des décisions de justice concernant la commune.

3- Administration générale

Rapport d'Orientations Budgétaires – Débat d'Orientations Budgétaires

Le Rapport d'orientations budgétaires 2026 est présenté par Madame Stéphanie BARBARIN, Directrice du service des Finances au sein de la mairie.

1. Contexte et perspectives

Le rapport s'inscrit dans un contexte macroéconomique et géopolitique marqué par une forte incertitude. Les tensions internationales persistantes, notamment en Europe et au Moyen-Orient, pèsent sur le climat économique et financier. La croissance économique demeure faible, avec une progression du PIB estimée à 0,6 % fin 2025 et à 0,8 % en 2026. L'inflation, bien qu'en ralentissement, reste présente à un niveau d'environ 1,3 % en 2025.

Les finances publiques nationales sont caractérisées par un déficit élevé, estimé à -5,6 % du PIB, et par un niveau de dette publique atteignant environ 116 % du PIB. Dans ce contexte, un effort significatif de redressement des finances publiques est engagé, auquel les collectivités territoriales sont appelées à contribuer. À l'échelle locale, les collectivités du bloc communal poursuivent un effort d'investissement, tandis que leur épargne brute, en recul en 2024, tend à se stabiliser en 2025. Des pressions supplémentaires sont attendues à compter de 2026, en raison de la baisse des recettes, de la hausse mécanique des dépenses et de la contribution accrue des collectivités au redressement national.

2. Loi de Finances 2026

Dans ce contexte la visibilité à court, moyen et long terme est fortement réduite.

La Loi de Finances 2026 s'inscrit dans un contexte politique instable, caractérisée par une visibilité limitée quant à l'évolution des finances publiques à court et moyen terme. L'effort budgétaire national repose en partie sur les collectivités locales.

Le projet de Loi de Finances 2026 avait initialement prévu de poursuivre les participations au DILICO mais le Sénat a exempté les communes pour cette année tout en le maintenant pour les autres collectivités territoriales.

Néanmoins, plusieurs mesures impactant directement les communes sont mises en avant : La poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le remboursement partiel à hauteur de 30 % du dispositif DILICO 2025, même si les communes sont exonérées du DILICO en 2026, ainsi qu'une augmentation des cotisations à la CNRACL (environ 40 000 € pour 2026).

Par ailleurs, les bases fiscales font l'objet d'une revalorisation chaque année par rapport à l'inflation. Celle-ci étant modérée, elle est estimée à +0,8 %.

Enfin, tandis que les financements issus du Fonds vert sont annoncés en baisse. Ce dernier a été mis en place par l'Etat pour permettre aux collectivités d'investir dans la rénovation énergétique.

3. Situation financière de la ville de Royat

La situation financière de Royat apparaît globalement stabilisée et solide.

Pour l'exercice 2025, l'épargne de gestion s'élève à 1 845 934 €, avec des recettes réelles de fonctionnement de 8 737 338 € pour des dépenses de 6 968 523 €. La capacité d'autofinancement (CAF) brute atteint 1 738 091 €, et la CAF nette, c'est-à-dire le montant après remboursement du capital de la dette, s'établit à 942 021 €.

L'évolution pluriannuelle montre une progression significative de la CAF nette depuis 2021, avec une stabilisation à un niveau jugé satisfaisant sur les trois derniers exercices. La situation est stabilisée, permettant de dégager des marges intéressantes.

Le taux d'épargne brute atteint 19,9 % en 2025 (+20,6% par rapport à 2024), témoignant d'une capacité de dégagement de marges financières confortable. La capacité de désendettement s'établit à 6,28 années, en légère amélioration par rapport à 2024 (6,40 années).

Monsieur JOUFFRET précise que la moyenne nationale est entre 3 et 4 années.

Le taux d'endettement en années est en hausse car un emprunt a été contracté fin 2025 pour financer la Maison de l'Enfance, passant de 1,05 année à 1,25 année nécessaire pour rembourser l'intégralité des dettes si le budget de la commune était uniquement consacré à cela.

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de dette s'élève à 10 911 766 €, réparti entre la Ville (69 %, soit 7,52 M€) et l'Entreprise Publique Locale (EPL) Royat Thermotonic (31 %, soit 3,39 M€). Il est précisé que certains remboursements de dette, pris en charge par l'EPL et la Métropole, ne sont pas intégrés dans les ratios financiers et amélioreraient encore la capacité de désendettement.

La ville présente toutefois une structure financière atypique liée à son statut de commune thermale intégrée à la métropole, à un patrimoine important et vieillissant, et à un endettement historique résultant de projets structurants. Ainsi, même si le rapport de la dette à l'habitant est important, la comparaison est difficile.

4. Orientations budgétaires 2026

Les orientations budgétaires pour 2026 reposent sur la poursuite d'une gestion rigoureuse, conciliant optimisation des recettes et maîtrise des dépenses.

En fonctionnement, les recettes intègrent une revalorisation tarifaire partielle des prestations offertes aux usagers dans un contexte de baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) par l'Etat.

Les dépenses courantes sont principalement orientées vers l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux, avec une forte hausse des charges d'assurance due aux difficultés pour les communes de se faire assurer (vandalismes, manifestation, etc).

Les dépenses de personnel augmentent sous l'effet de la revalorisation des cotisations CNRACL, de l'évolution du régime indemnitaire, du renforcement de la police municipale et du règlement d'un contentieux. L'assurance du personnel augmente de manière importante (+60%) dû à un sinistre important en début de contrat.

Enfin, les subventions aux actions culturelles, au CCAS (environ 200 000 €) et aux associations (environ 100 000 €) sont globalement maintenues.

Monsieur le Maire indique que le renforcement des effectifs de police municipale par des policiers déjà formés a un coût, mais cela permet de les affecter sans délai. Côté associations, les subventions ont été maintenues par rapport à ce qu'avait fait l'ancienne équipe municipale l'an dernier. Le budget des actions culturelles est revu à la hausse ; l'objectif étant d'augmenter le nombre d'animations à Royat. En parallèle, une section théâtre sera développée à l'école de musique. Enfin, un comité des fêtes a été créé, bénéficiant d'une dotation exceptionnelle de 10 000 € pour le lancement.

Monsieur JOUFFRET s'interroge sur le recrutement des policiers municipaux. Il souligne que les agents concernés seraient déjà formés, impliquant donc un coût plus élevé, tout en évoquant la possibilité qu'il s'agisse de personnes déjà identifiées.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a à date aucun fléchage, seules les compétences attendues pour les postes ont été définies.

Le programme d'investissement représente un besoin de financement global estimé à 465 000 €, structuré par grands axes thématiques. Il vise à répondre aux besoins de maintenance, de modernisation et de développement des équipements communaux.

Les investissements envisagés concernent en premier lieu le patrimoine communal, pour un montant prévisionnel de 283 600 €. Ces crédits sont notamment destinés à des travaux et opérations sur plusieurs sites structurants, parmi lesquels :

- Le Coin du Curiste : 80 000 €

Monsieur le Maire signale que cette salle est très demandée et qu'elle rapporte à la ville, il est donc nécessaire d'engager des frais pour la rénover (principalement plomberie, sanitaires, peinture) afin de faciliter sa location.

- Le foncier forestier : 67 200 € (dont 33 600 € de subventions)

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la rénovation de certaines voies, notamment les chemins de Mont Miel. Des travaux doivent être faits, en sachant que les forêts représentent une grande partie du territoire de la commune. Une rencontre avec l'ONF va avoir lieu dans les jours suivants le Conseil municipal.

- Le cimetière : 50 400 €

Monsieur le Maire indique que des travaux doivent impérativement être effectués, mais la question se pose sur l'évolution du cimetière, notamment sur la libération de places et sur la nécessité d'une extension. Plusieurs projets ont été prévus, parfois plus végétalisés que les parties déjà existantes.

- La buvette Eugénie : 24 000 € (dont 12 000 € de subventions)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un cabinet d'architectes a travaillé sur le sujet et la consultation d'entreprises a eu lieu, des demandes de subventions vont donc pouvoir être envoyées. En fonction du taux de financement du projet par ces subventions, les travaux pourront ou non être menés. Sur un projet à environ 1 000 000 €, il est nécessaire d'assurer un certain niveau de subventions. Il est également possible d'envisager des subventions privées sous forme de mécénat, mais cela sera étudié dans un second temps. Dans tous les cas, les travaux envisagés seront réalisés en plusieurs phases.

Monsieur LUNOT indique qu'il semble que la subvention de la buvette Eugénie sera finalement plus élevée.

Monsieur JOUFFRET précise qu'il s'agit d'un bâtiment emblématique qui mérite d'être mis en valeur. Néanmoins il est de notoriété commune que l'eau de Royat n'était pas particulièrement potable.

Monsieur le Maire indique qu'un nettoyage de la buvette et une remise en eau du bassin sont en cours.

Un second axe concerne les équipements sportifs, pour un montant total de 168 000 €. Les principales opérations prévues portent sur la réalisation d'un city stade pour 156 000 €, dont le coût est partiellement financé par une subvention (32 500 €), ainsi que sur des travaux sur les équipements du tennis du Breuil, en particulier l'installation d'un sanitaire pour le tennis pour 12 000 €.

Monsieur le Maire indique que le montant de subvention est provisoire car il n'est pas certain que la commune perçoive la totalité de la somme. En parallèle les travaux du City stade sont à l'arrêt suite à un problème d'autorisation d'urbanisme.

Les services techniques et administratifs font également l'objet d'investissements à hauteur de 63 400 €, destinés au renouvellement et à l'amélioration des moyens matériels de la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de s'équiper pour assurer les travaux prévus en régie municipale. Le montant prévu pourrait être plus important afin de favoriser la gestion de travaux en interne.

Le programme prévoit par ailleurs des investissements pour les équipements scolaires et les secteurs Enfance-Jeunesse, pour un montant de 32 600 €. Ces crédits sont destinés à des interventions sur l'école élémentaire (23 600 €), ainsi qu'à la Maison de l'Enfance (9 000 €), comprenant des opérations financées en partie par des subventions, notamment de la Caisse d'Allocations Familiales (à hauteur de 4 500 €). Une étude est également envisagée en vue de projets futurs de rénovation des équipements scolaires.

Il est précisé que l'ensemble de ces investissements sera financé principalement par les résultats antérieurs, les prévisions budgétaires et par un virement de la section de fonctionnement, dans une logique de maîtrise de l'endettement et de préservation des équilibres financiers de la commune.

En conclusion, le rapport met en évidence une situation financière maîtrisée, validée par la Chambre Régionale des Comptes, permettant d'envisager l'exercice 2026 avec prudence mais dans des conditions financières jugées soutenables.

Monsieur JOUFFRET indique que la présentation des orientations budgétaires se fait généralement en complément d'un plan pluriannuel d'investissement. Même s'il était difficile de mettre ça en place à court terme avec l'installation du nouveau Conseil municipal, il serait intéressant de le proposer l'an prochain.

Monsieur le Maire répond que cela devait obligatoirement attendre les orientations de la Métropole. Il n'est pas possible de lancer des projets autour des bâtiments sans savoir comment l'espace public autour va évoluer. Néanmoins l'ambition reste la même : développer une ville attractive et pouvoir préempter, le tout en tenant compte de nos capacités de financement.

Monsieur JOUFFRET rappelle qu'il était à un moment question de céder le Castel Bristol et demande si une telle recette sera prévue pour 2026.

Monsieur le Maire indique que les estimations de ventes sont portées autour de 1 500 000 €, ce qui n'est pas suffisant. En parallèle il est nécessaire de savoir ce que va devenir ce lieu s'il est vendu : un projet évoquait la création de 50 logements. Une autre solution pourrait être de garder ce bâtiment pour être maître de sa destination à terme.

Plusieurs projets peuvent être envisagés : résidence étudiante, résidence sénior, espace de coworking, maison de santé... Conserver ce lieu permet d'avoir une vision à plus long terme.

Monsieur JOUFFRET partage cet avis et précise que la précédente municipalité a souvent eu le réflexe de vendre des propriétés de la commune. La conservation du patrimoine de la commune doit être prioritaire, la vente ne doit être envisagée qu'en dernier recours.

Monsieur LUNOT dit qu'il est en effet nécessaire de se poser la question de ce qui doit être vendu ou pas. Il trouve toutefois qu'il manque également une projection, car peu d'augmentations sont précisément chiffrés. Il faudra présenter des trajectoires pluriannuelles, des PPI, des projections fiscales et RH. Ces éléments seront nécessaires pour pouvoir en débattre de manière claire.

Monsieur JOUFFRET trouve que ce discours est judicieux.

Monsieur VIAL demande si les travaux forestiers relèvent du régalien ou du conventionnel. Dans le premier cas un document d'aménagement est réalisé pour une vingtaine d'année. Dans le second, il faudra bien impliquer la Métropole.

Monsieur le Maire répond que la nouvelle municipalité n'a pas encore rencontré l'ONF, ce qui sera nécessaire pour comprendre les projets en cours ou en attente, et donc apporter une réponse claire.

Monsieur VIAL s'interroge sur la possibilité de donner une compétence en matière environnementale aux deux policiers municipaux supplémentaires.

Monsieur le Maire assure que même si ce point est intéressant, assurer une bonne présence des agents reste la priorité. Or, la présence le soir va occuper une partie de leur emploi du temps. Les compétences spécifiques devront donc être faites de manière assez fine en fonction de leur appétence et du temps à accorder.

Monsieur le Maire indique que la commune bénéficie d'un crédit pour l'espace public auprès de la CAM d'environ 700 000 €. Ces sommes sont quasiment déjà engagées et il y aura des arbitrages à réaliser.

Monsieur JOUFFRET demande pourquoi tous les crédits n'avaient pas été utilisés les années passées.

Monsieur le Maire répond qu'il y avait une volonté d'assurer une réserve pour engager de plus gros travaux, par exemple sur l'avenue Auguste Rouzard, mais d'autres orientations ont été prises par l'ancienne municipalité (place Claussat notamment).

Monsieur JOUFFRET précise que deux points importants doivent être retenus. En premier, le niveau de dette reste élevé, le tableau de comparaison fourni dans le dossier est intéressant. Il y a environ 2458 € dette par habitant pour 703 € en moyenne nationale

Monsieur JOUFFRET déclare que le second point est le pourcentage de taxe foncière, 49,20%, quand la moyenne de la strate (villes entre 3500 et 5000 habitants) est de 38,32%. La fiscalité peut se justifier lorsque le niveau de service supérieur aux voisins, ce qui n'est pas forcément le cas.

Monsieur LUNOT rappelle qu'une commune thermale coûte plus cher qu'une commune classique. Par ailleurs, le niveau de service est supérieur à celui des voisins : thermes, casino, parcs, forêts...

La séance est levée à 19h 22.

Le Maire, M. Hugo FRANCK	Le Secrétaire de Séance, M. Adrien PUYFAGES
	

